Nom Prénom

Adresse

Châteauneuf-Conthey, le xx juin/juillet 2022

RECOMMANDEE

Commune de Conthey

Service édilité & urbanisme

Route de Savoie 54

1975 St-Séverin

Opposition individuelle au projet de construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Sunrise UPC GmBH / VS044-1, parcelle n° 21'171, propriété de Autocars Evéquoz SA - Conthey, folio 24, au lieu dit Vertsan, en zone ZCIP B : zone de constructions et d’installations publiques, coord. 2'589’511/1'121'885 (dérogation à l’art. 86 RCCZ : distance à la limite parcelle n°21'200)

Enquête publique ouverte du 10 juin 2022 au 9 juillet 2022.

Monsieur le Président de commune,

Monsieur le Secrétaire communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je m’oppose au projet de construction cité en titre. Je suis légitimé(e) à le faire en ma qualité d’habitant/résidant dans le périmètre d’opposition de l’antenne qui est de 1063 m de rayon. Je vous demande de bien vouloir prendre en considération les arguments ci-dessous afin de refuser ledit projet, ce d'autant plus que différentes instances politiques soutiennent ma démarche et sont contre l’implantation de la 5G dans les zones sensibles.

Sanitaires : De gros doutes existent quant aux effets des ondes sur la santé. De nombreux scientifiques ont alerté sur les dangers des ondes depuis de très nombreuses années. Des personnes sont déjà électrosensibles et il est possible que ce nombre augmente au fil du temps.

La demande de permis de construire pour cette nouvelle installation, si elle est acceptée, signifie que les personnes vivant à proximité seront exposées de manière continue à des rayonnements potentiellement nocifs d'une forte intensité. Le principe de précaution doit prévaloir selon l’article 27 de la Convention de Genève « 1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. ». La Constitution suisse, dans les articles 10.1 et 10.2, garantit le droit à la vie et le droit à l'intégrité du corps et de l'esprit. Face à une menace potentielle pour la santé des habitants de la commune, et en cohérence avec la Charte de la commune de Conthey, rappelée dans l’édito de juillet 2020 du Conthey Info par M. Germanier, le principe de précaution s’applique, au même titre que dans le cadre de la situation sanitaire actuelle par exemple.

D’ailleurs, les compagnies d'assurance SwissRe, Lloyd's, AXA, Allianz, prennent très au sérieux les effets néfastes des ondes électromagnétiques sur la santé. En toute discrétion, elles ne les assurent plus depuis 2003!

Environnementales et absence de nécessité : La 5G, contrairement à ce que disent les opérateurs, n'est pas une bonne chose pour l'environnement :

* L'énergie grise de la fabrication, énergie supérieure à celle ensuite nécessaire à leur fonctionnement, ainsi que l'augmentation de l'énergie nécessaire pour la maintenance et les transferts de données via le cloud est importante et augmenterait.
* Les appareils numériques utilisent tous des métaux rares. Or l'extraction de ceux-ci se font dans des conditions polluantes et souvent éthiquement non-responsables.[[1]](#footnote-2)
* Les batteries au lithium, largement présentes dans les appareils, représentent aussi un gros problème environnemental et humain dans les pays producteurs.[[2]](#footnote-3)
* On peut s'attendre à ce qu'une station de base 5G consomme trois fois plus qu'une station 4G. De plus, il faudra davantage d'antennes pour couvrir une superficie similaire. Par ailleurs, la consommation des téléphones serait également supérieure.[[3]](#footnote-4)

Toute offre supplémentaire s'accompagne d'une augmentation de la consommation.[[4]](#footnote-5)

Le numérique est le royaume de l'obsolescence. Les terminaux doivent être de plus en plus puissants, les appareils sont changés fréquemment mais le degré de recyclage de ces appareils est très faible parce que techniquement compliqué.

Comparé à la fibre optique, le réseau mobile consomme environ dix fois plus d’énergie pour une même quantité de données transportée.

A l'heure de l'urgence climatique et des nombreuses manifestations citoyennes demandant des prises de position fortes en faveur du climat, il semble souhaitable de réfléchir aux moyens à utiliser pour accompagner la digitalisation de la société avant de procéder à l'installation à grande échelle d'une technologie non indispensable et non respectueuse des normes de sobriété numérique.

Les projets des opérateurs vont dans le sens de leurs intérêts, et donc d'une augmentation de la consommation. Or, dans ce cas, leurs intérêts semblent ne pas aller dans le sens de l'intérêt général en matière d'écologie. En effet, sans garde-fou et encadrement strict, cela ne peut que déboucher sur une augmentation de l'empreinte du numérique. Or celui-ci est déjà responsable de deux fois plus d'émissions de CO2 que l'aviation civile. Il est important qu'une vision globale durable soit réalisée. Des solutions existent. Il est nécessaire de planifier cela avant d'autoriser du nouveau matériel.[[5]](#footnote-6)

D'ailleurs, le postulat 19.4043 « Pour un réseau de téléphonie mobile respectueux du développe­ment durable » déposé par B. Häberli-Koller demande un rapport au Conseil Fédéral et a été adopté le 5.12.19.[[6]](#footnote-7) Ce rapport est annoncé pour fin 2021 :[[7]](#footnote-8) Il est donc important d'attendre ce rapport avant d'autoriser des installations.

La soi-disante nécessité de l'augmentation des datas disponibles vient surtout du fait que les opérateurs ont encouragé l'usage des smartphones en plus, voire à la place, d'une connexion par ordinateur, vendant également des box 4G, rediffusant en wifi, encourageant ainsi l'utilisation du réseau mobile même en intérieur, plutôt que de favoriser la fibre optique.

De plus, alors qu'il y avait très peu de téléphone 5G en fonction, une partie de la bande passante de très nombreuses antennes a été détournée de son utilisation première (3 ou 4G) pour être passée en 5G. Ce qui laisse penser que le réseau n'était de loin pas saturé puisqu'il a été choisi de le diminuer dans la partie la plus utilisée.

La situation de confinement causée par la pandémie de coronavirus a montré les besoins de connexion pour le télétravail. Si une augmentation de l'offre devait être faite, il semblerait judicieux de mettre la priorité sur le réseau de fibre optique, qui est plus stable du point de vue de la qualité, moins dommageable à l'environnement et n'ayant pas les risques potentiels pour la santé qu'ont les ondes électromagnétiques.

Le mandat de couverture du pays par un service de télécommunication selon l'art 92 de la Constitution est déjà réalisé. Cet article stipule en effet que le service doit être « suffisant ». Le pays détenant un des meilleurs réseaux de téléphonie mobile, toute augmentation de l'offre ne saurait être exigée en vertu du principe de nécessité constitutionnelle.

Le service de télécommunication relève de l'intérêt national. Chaque antenne est une partie de ce maillage influençant tout le pays et chacun de ses habitants. Ainsi, on peut considérer que chaque habitant est concerné par chaque antenne en tant que système de communication. De même qu'au vu de l'urgence climatique, toute antenne de nouvelle technologie est potentiellement une atteinte aux objectifs climatiques et concerne à ce titre tous les habitants du pays de par l'interconnexion du système.

Il est du devoir des représentants politiques de veiller à la sécurité des habitants et à poser les jalons d'un avenir sain pour la planète. Or la technologie 5G multiplie les indices qui indiquent une dangerosité et un grave manquement en développement durable. A ce titre, les instances l'autorisant pourraient être tenues responsables des dommages qu'elle entraînerait dans la mesure où ces risques sont présentés et connus.

L'argument de la nécessité d'offrir un accès à des volumes de données mobiles toujours plus importants et sans limites ne respecte pas les exigences de l'urgence climatique et une autorisation dans ce sens constitue un crime contre l'environnement, en plus des incertitudes au sujet de la santé.

Contrôle : Le système de sécurité exigé par le Tribunal Fédéral en 2006 a montré de grosses failles. Ainsi les technologies déjà installées n'ont pas été suffisamment surveillées. Il est donc difficile d'avoir confiance dans le contrôle d'une technologie beaucoup plus complexe.

Planification : Le Conseil Fédéral doit rendre un rapport concernant un réseau de téléphonie mobile respectueux du développement durable. Ce rapport est prévu pour fin 2021. Il est donc nécessaire d'attendre avant d'autoriser des nouvelles constructions ou des modifications.

Il est du devoir des représentants politiques de veiller à la sécurité et la santé des habitants et de poser les jalons d'un avenir sain pour la population et la planète. Or, la technologie 5G multiplie les indices qui indiquent une dangerosité et un grave manquement en développement durable. Je vous prie donc, Monsieur le Président de commune, Monsieur le Secrétaire communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, au vu des considérations développées ci-dessus, d’accepter mon opposition, et de refuser le permis de construire cité en titre.

Avec mes respectueuses salutations

Nom prénom et signature de l’opposant

1. ### [**https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/metaux-rares-pitron-50663/**](https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/metaux-rares-pitron-50663/)

 [↑](#footnote-ref-2)
2. ### [**https://www.rts.ch/play/tv/a-bon-entendeur/video/batterie-au-lithium-batterie-miracle-ou-calamite-?id=11068384**](https://www.rts.ch/play/tv/a-bon-entendeur/video/batterie-au-lithium-batterie-miracle-ou-calamite-?id=11068384)

 [↑](#footnote-ref-3)
3. ### [**https://spectrum.ieee.org/telecom/wireless/5gs-waveform-is-a-battery-vampire**](https://spectrum.ieee.org/telecom/wireless/5gs-waveform-is-a-battery-vampire)

 [↑](#footnote-ref-4)
4. ### [**https://ecoinfo.cnrs.fr/effets-rebond-du-numerique/**](https://ecoinfo.cnrs.fr/effets-rebond-du-numerique/)

 [↑](#footnote-ref-5)
5. [www.greenit.fr](http://www.greenit.fr/) et

 <https://theshiftproject.org/article/pour-une-sobriete-numerique-rapport-shift/> [↑](#footnote-ref-6)
6. ### [**https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194043**](https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194043)

 [↑](#footnote-ref-7)
7. ### [**https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/communiques.msg-id-78857.html**](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/communiques.msg-id-78857.html)

 [↑](#footnote-ref-8)